

ASSEMBLEE GENERALE DEPARTEMENTALE
21 septembre 2011 à 9h30

L'assemblée générale est ouverte par Maryse Laloye, en temps que membre du bureau sortant, Marc Danjean ayant changé de département à la rentrée.

Remerciements à Joël Saby et au collègue Gérard Gaud pour l'accueil.

Election du bureau départemental :

Sont proposés :

Jean-Louis Cornut et Patrick Topin au titre des proviseurs,
Marie Romero et Philippe Leroux au titre des proviseurs adjoints,
Corine Ober, Nathalie Simonet, Christian de Laveaucoupet et Maryse Laloye au titre des principaux
Xavier Michelis, Marie Pascale Dal Molin et Laurence Gautier au titre des principaux adjoints,
Pas de candidat retraité.

Le nombre de candidatures correspond aux nombres de postes à pourvoir (avec report d'un siège du collège des retraités à celui des principaux). Le bureau est élu à l'unanimité.

Election du secrétaire départemental :

Il est procédé à une interruption de séance au cours de laquelle le bureau procède à la désignation de Corine Ober à la fonction de secrétaire départementale et de Nathalie Simonet à celle de secrétaire départementale adjointe.

Elections des représentants au CSA : 2 sièges à pourvoir

Sont candidats Nathalie Simonet et Philippe Leroux, élus à l'unanimité

Point sur la rentrée dans les établissements :

La contractualisation des vacataires constitue le point principal des échanges. De grosses difficultés ont été relevées. Devoir tout changer à la rentrée est incompréhensible. D'autant que certains avaient remercié des contractuels pour engager, conformément aux instructions, des vacataires qui sont maintenant contractualisés. Des collègues se sont vu reprocher la qualité de leur travail, alors que le problème vient du changement des règles en cours de route. Ici ou là subsistent des problèmes d'heures non assurables. D'énormes difficultés ont été rencontrées pour contacter les services. Les consignes sont arrivées au compte goutte, et n'étaient pas toujours suffisantes pour permettre l'anticipation (coup de rabet sur les heures lors de la transformation non annoncée dans la circulaire du 31 août, aucune consigne sur le début du service des contractualisés,...). Difficultés pour les personnels de comprendre la non utilisation de TZR disponibles sur des services vacants. Le statut de contractuel constitue une avancée pour les personnes concernées, mais qu'en est-il de l'heure de commune non limitrophe et des frais de déplacement lorsqu'ils exercent sur plusieurs établissements ? Des contestations à gérer en perspective.

L'affectation des professeurs stagiaires en juillet a conduit à des surprises pour des établissements (stagiaires en plus ou en moins), sans aucune concertation avec les établissements. Se pose la question de leur remplacement pendant les semaines de stage, qui ne semble pas prévu. Inquiétude aussi sur les remplacements en cours d'année : comment le rectorat va-t-il pouvoir recruter quand les TZR viendront à manquer ?

Deux collègues au moins sont en difficulté au niveau de leur secrétariat de direction avec des personnels nommés sans aucune expérience, ou des situations précaires de remplacement, ce qui les met en difficulté.

Globalement, il apparaît un cruel manque d'anticipation au niveau du rectorat : la question du statut des vacataires semble avoir été prévue dans d'autres académies bien en amont ; la cellule

de rentrée a disparu et les chefs d'établissements ont eu des difficultés à avoir des interlocuteurs ; mettre en œuvre les rotations de postes dans les services à la rentrée, ne semble pas la meilleure solution pour l'efficacité du système.

En conclusion, il est décidé de poser les questions suivantes à la hiérarchie, recteur en premier lieu :

Pourquoi les cellules de rentrée ont-elles disparu ?

Pourquoi n'ya-t-il pas eu anticipation sur la contractualisation ?

Pourquoi procède-t-on à des modifications de TRM ou des amputations de contrat d'objectifs autoritaires, sans dialogue avec les établissements ?

Pourquoi les établissements ne sont-ils pas informés en amont des situations particulières qu'ils découvrent parfois avec un retard préjudiciable à la normale anticipation (nominations, congés thérapeutiques,...) ?

Pourquoi réorganiser la DIPER en pleines opérations de rentrée ?

Avec un constat inacceptable: quand des personnels de direction se voient reprocher, dans des termes vifs voire menaçants, la qualité de leur travail alors que dans le même temps ils mettent tout en œuvre pour palier aux insuffisances, cela relève plus de la maltraitance que du dialogue hiérarchique.

Relations avec le conseil général de la Drôme :

Suite à la réunion du groupe stratégique, il apparaît que des décisions non discutées en groupes de travail sont parfois introduites. Ainsi en est-il de l'évolution des tarifs pour les commensaux d'état ou de l'élargissement de l'assiette du FCSH. D'où la question clairement posée : faut-il continuer à participer aux groupes de travail ?

Autre point de friction : la volonté du conseil général d'intervenir dans les ordres de priorité d'attribution des logements, et de prendre en compte non plus la fonction, mais la composition de la famille de l'attributaire. La position syndicale est le maintien de l'attribution à la fonction, faute de quoi la situation deviendra ingérable, modifiant les attributions au gré des situations personnelles des attributaires, nécessairement fluctuantes, et des mutations. L'intervention du recteur sera sollicitée à ce sujet.

Situation des AIPRT : il est fait état des nombreuses difficultés rencontrées. Le Carmi est intervenu, parfois avec difficulté quand des choix de système d'exploitation différents avaient été faits. Les heures sont prévues dans les DGH, mais parfois les personnes manquent pour les réaliser. Problème aussi de l'IFIC quand le travail est confié à un personnel qui ne peut la percevoir (adjoint par exemple). Le département annonce une prise en charge à la rentrée 2012. Qu'en sera-t-il ?

Gestion des CAE/CUI : les difficultés de gestion perdurent quand les moyens existent encore. Qu'en est-il du recrutement des nouveaux assistants pédagogiques, contrats à durée déterminée d'état ? Leur gestion va-t-elle être confiée aux EPLE, les IEN ne pouvant juridiquement plus le faire ?

Au niveau départemental, il sera demandé le report des réunions contrat d'objectifs prévues le 14 octobre, jour des élections au CA.

Une audience avec l'inspecteur d'académie est prévue le jeudi 22 septembre.

Fin de l'AGD à 11h 30.